

NATURE

GRAELLSIA ISABELLAE

Valeur : 1,10 F

Couleurs : bleu-vert, vert, brun, jaune

50 timbres à la feuille



Dessiné par Pierrette LAMBERT

Imprimé en héliogravure

Format horizontal 36 × 22
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 31 mai 1980 à GAP (Hautes-Alpes);

générale, le 2 juin 1980.

L'Isabelle, qui appartient à l'ordre des Lépidoptères, dans la famille des Paons ou Saturnidés, présente un rare intérêt, en raison de ses origines et particularités.

Son nom scientifique est *Graellsia isabellae*; connu d'abord en Espagne, le type femelle fut décrit en 1849 par Don Mariano de la Paz Graells plusieurs années après sa découverte, le mâle, trouvé plus tard encore, ne fut décrit qu'en 1855.

Une variété de ce papillon fut repérée dans les Hautes-Alpes en 1922. Décrite par Oberthur, elle reçut l'appellation de *Graellsia isabellae galliaegloria*.

Il s'agit là de populations originales, géographiquement isolées des espagnoles, depuis les grandes glaciations quaternaires. Ce type est un bel exemple de relique atlanto-méditerranéenne, strictement localisée aux peuplements de pins sylvestres, dans la région allant de Briançon à Serre-Ponçon.

Selon l'altitude et la précocité du printemps, ces papillons apparaissent entre mi-mai et mi-juin, dès la tombée de la nuit. Après des heures d'accouplement nocturne, la femelle pond 60 à 80 œufs, par petits groupes séparés.

Quinze jours plus tard, les jeunes chenilles rongent les aiguilles du pin; atteignant 10 centimètres à la mi-août, elles consomment des feuilles, de l'extrémité

à la base. En fin de croissance, elles descendent tisser, dans les feuilles mortes, les cocons où elles hiberneront à l'état de nymphes.

Les Paons Isabelle, rares et réputés, sont d'un prix élevé pour le « collectionneur ». Attirés au cours de leur vol nocturne par la lumière artificielle, ils peuvent être capturés près de pièges lumineux ou de lampadaires publics.

Cette capture a été réglementée depuis des années en certaines communes des Hautes-Alpes qui songent même à modifier leur éclairage urbain et elle est déjà interdite dans tout le Parc naturel régional du Queyras, à l'est de Gap.

S'appuyant sur la loi de 1976, relative à la protection de la nature, un décret publié l'année dernière, a inscrit l'Isabelle sur la liste des insectes protégés en France. Ces restrictions sont heureusement compensées par d'autres mesures.

Grâce à l'appui et au financement du ministère de l'Environnement et du cadre de vie, des études sont entreprises pour mettre au point des méthodes d'élevage de l'Isabelle.

Elles permettront de disposer d'assez de spécimens pour satisfaire scientifiques et enseignants, photographes et collectionneurs, sans porter atteinte, par des captures abusives, aux populations naturelles de ce beau papillon.

